



Annexes 9A à 9D : Cadre normalisé de présentation de l'annexe "Activité réalisée" prévue à l'article R. 314-232 du code de l'action sociale et des familles

Exercice :

N° FINESS (entité juridique) :

Organisme gestionnaire :

Adresse :

Nom de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement :

Date de la dernière autorisation :

Téléphone :

Fax :

Adresse de messagerie de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service :

Liste des établissements et services relevant du périmètre de l'ERRD :

Nom de l'établissement ou du service	Adresse	N° FINESS Etablissement	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité financée	Capacité installée	Effectif du personnel	
							Effectifs en nombre d'ETP issus du tableau des effectifs joint à l'ERRD N-1	Effectifs en nombre d'ETP prévus au titre de l'année N
BUDGET EHPAD LE PASTOUREL	310 avenue de la Gare 31660 Bessières	310796298	EHPAD-AJA	57	57	57	38,86	41,40



Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le



ID : 031-213100662-20230517-AX1DL2023_20-BF

Identification des activités sans numéro FINESS

Liste des activités sans FINESS Etablissement relevant du périmètre de l'ERRD

Identifiant (*)	Dénomination du CR sans n° FINESS	Adresse	N° FINESS ET de rattachement	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité financée	Capacité installée	Effectif du personnel	
								Effectifs en nombre d'ETP issus du tableau des effectifs joint à l'ERRD N-1	Effectifs en nombre d'ETP prévus au titre de l'année N



(*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, tirets, accents...).

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Raison sociale :	BUDGET EHPAD LE PASTOUREL
FINESS ET :	310786298

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
 Reçu en préfecture le 26/05/2023
 Publié le 
 ID : 031-213100662-20230517-AX1DL2023_20-BF

Capacité installée dont (à préciser) :

HP	dont UHR	dont PASA	HT	AJ
57	0	0	0	0

	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2022
Nombre de points GIR	48 640	46 660
Nombre de personnes girées	57	54
Valeur départementale du point GIR	7.51	7.52
GMP	737.54	0.00
PMP	0.00	265.00
GMPS	737.54	0.00

ANNEXE 9A : ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS MENTIONNES AUX I ET II DE L'ARTICLE L. 313-12 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ET DES ACCUEILS DE JOUR AUTONOMES MENTIONNES AU 6° DU I DE L'ARTICLE L. 312-1 DU MEME CODE

L- Activité relative aux places d'hébergement permanent des EHPAD (dont PUV bénéficiant d'une tarification ternaire)

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité											
	2019	2020	2021	2022 (prévu)	2022 (réel)	2019	2020	2021	Moyenne des 3 derniers exercices	2022 (prévu)	2022 (réel)	Taux d'occupation 2022 (5)	Ecart Activité 2022 (réelle) / 2021 (réelle)		Ecart Activité 2022 (réelle) / 2022 (prévue)		
													En nombre de journées	En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage	
Décompte de l'activité "réelle" (correspondant, pour la partie "Nombre de journées d'activité", au nombre de journées de présence effective des résidents)	Résidents classés en GIR 1	14	11	7	-	8	4 707	4 228	2 316	3 750	4 956	3 043	14.63%	727	31.39%	- 1 913	-38.60%
	Résidents classés en GIR 2	18	21	22	-	15	4 962	6 173	7 532	6 222	7 081	6 038	29.02%	- 1 494	-19.84%	- 1 043	-14.73%
	Sous-total résidents classés dans les GIR 1 et 2	32	32	29	-	23	9 669	10 401	9 848	9 973	12 037	9 081	43.65%	- 767	-7.79%	- 2 956	-24.56%
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	4	2	4	-	3	741	797	1 053	864	2 124	1 821					
	Résidents classés en GIR 3	13	16	20	-	14	3 271	3 665	6 582	4 506	5 310	5 633	27.08%	- 949	-14.42%	323	6.08%
	Résidents classés en GIR 4	11	9	8	-	12	6 499	5 147	2 614	4 753	2 833	3 945	18.96%	1 331	50.92%	1 112	39.25%
	Sous-total résidents classés dans les GIR 3 et 4	24	25	28	-	26	9 770	8 812	9 196	9 259	8 143	9 578	46.04%	362	4.15%	1 435	17.62%
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	6	5	7	-	8	2 859	3 218	2 857	2 978	2 124	2 170					
	Résidents classés en GIR 5	1	-	-	-	2	218	-	-	73	-	19	0.09%	19	-	19	-
	Résidents classés en GIR 6	-	-	-	-	-	365	-	-	122	-	-	0.00%	-	-	-	-
Sous-total résidents classés dans les GIR 5 et 6	1	-	-	-	2	583	-	-	194	-	19	0.09%	19	-	19	-	
Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19						
Sous-total résidents de plus de 60 ans	57	57	57	-	51	20 022	19 213	19 044	19 426	20 180	18 678	89.78%	- 366	-1.92%	- 1 502	-7.44%	
Résidents de moins de 60 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-	
Total des places occupées/total des journées de présence réelle	57	57	57	-	51	20 022	19 213	19 044	19 426	20 180	18 678	89.78%	- 366	-1.92%	- 1 502	-7.44%	
Décompte des absences de moins de 72 heures pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de moins de 72 heures) (1)					16	-	34	17	-	1						
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de moins de 72 heures) (1)					306	14	16	112	-	11						
	Sous-total des absences de moins de 72 heures					322	14	50	129	-	12						
	Rappel du nombre de journées de présence réelle					20 022	19 213	19 044	19 426	20 180	18 678						
	Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de moins de 72 heures	20 344	19 227	19 094	19 555	20 180	18 690	89.83%	- 404	-2.12%	- 1 490	-7.38%					

I. (Suite) - Activité prévisionnelle relative aux places d'hébergement permanent des EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification ternaire)

	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité										
	2019	2020	2021	2022 (prévu)	2022 (réel)	2019	2020	2021	Moyenne des 3 derniers exercices	2022 (prévu)	2022 (réel)	Taux d'occupation 2022 (5)	Ecart Activité 2022 (réelle) / 2021 (réelle)		Ecart Activité 2022 (réelle) / 2022 (prévue)	
													En nombre de journées	En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage
Décompte des absences de 72 heures et plus pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de 72 heures et plus) (2)					-	15	-	-	-	-					
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de 72 heures et plus) (2)					-	202	265	-	-	145					
	Sous-total des absences de 72 heures et plus					-	217	265	-	-	145					
	Rappel du total du nombre de journées de présence réelle					20 022	19 213	19 044	19 426	20 180	18 678					
	Rappel du nombre de journées d'absence de moins de 72 heures					322	14	50	129	-	12					
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus et de moins de 72 heures	20 344	19 444	19 359	19 716	20 180	18 835	90.53%	- 524	-2.71%	- 1 345	-6.67%					

	Nombre de places (3)					Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)				
	2019	2020	2021	2022 (prévu)	2022 (réel)	2019	2020	2021	2022 (prévu)	2022 (réel)
Rappel du nombre de places financées	57	57	57	57	57	20 805	20 805	20 805	20 805	20 805
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée	365	365	365	365	365					

(1): Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.
 (2): Y compris les trois premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures



(3): Pondérées par le nombre de mois d'ouverture en cas d'installation en cours d'année. (Ex.: 10 places ouvertes au 1er juillet N = 5 places comptabilisées sur l'ensemble de l'année N).

(4): Nombre de places financées x nombre de jours d'ouverture

(5): Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.

II- Activité relative aux hébergements temporaires (activité autonome ou activité rattachée à un EHPAD)

Le cas échéant, dupliquer le tableau ci-dessus.

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité										
	2019	2020	2021	2022 (prévu)	2022 (réel)	2019	2020	2021	Moyenne des 3 derniers exercices	2022 (prévu)	2022 (réel)	Taux d'occupation 2022 (5)	Ecart Activité 2022 (réelle) / 2021 (réelle)		Ecart Activité 2022 (réelle) / 2022 (prévue)	
	En nombre de journées		En pourcentage		En nombre de journées		En pourcentage		En nombre de journées		En pourcentage					
Décompte de l'activité "réelle" correspondant pour la partie "Nombre de journées d'activité", au nombre de journées de présence effective des résidents)	Résidents classés en GIR 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
	Résidents classés en GIR 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
	Sous-total résidents classés dans les GIR 1 et 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Résidents classés en GIR 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
	Résidents classés en GIR 4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
	Sous-total résidents classés dans les GIR 3 et 4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Résidents classés en GIR 5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
	Résidents classés en GIR 6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
	Sous-total résidents classés dans les GIR 5 et 6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total résidents de plus de 60 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
	Résidents de moins de 60 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
	Total des places occupées/total des journées de présence réelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Décompte des absences de moins de 72 heures pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de moins de 72 heures) (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de moins de 72 heures) (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total des absences de moins de 72 heures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Rappel du nombre de journées de présence réelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de moins de 72 heures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-

TO N < 5% (atypie)

II.(suite) - Activité relative aux hébergements temporaires (activité autonome ou activité rattachée à un EHPAD)

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité										
	2019	2020	2021	2022 (prévu)	2022 (réel)	2019	2020	2021	Moyenne des 3 derniers exercices	2022 (prévu)	2022 (réel)	Taux d'occupation 2022 (5)	Ecart Activité 2022 (réelle) / 2021 (réelle)		Ecart Activité 2022 (réelle) / 2022 (prévue)	
	En nombre de journées		En pourcentage		En nombre de journées		En pourcentage		En nombre de journées		En pourcentage					
Décompte des absences de 72 heures et plus pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de 72 heures et plus) (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de 72 heures et plus) (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total des absences de 72 heures et plus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Rappel du total du nombre de journées de présence réelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Rappel du nombre de journées d'absence de moins de 72 heures et des absences de plus et de moins de 72 heures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-

Rappel du nombre de places financées	Nombre de places (3)					Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)				
	2019	2020	2021	2022 (prévu)	2022 (réel)	2019	2020	2021	2022 (prévu)	2022 (réel)
Rappel du nombre de places financées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-

(1): Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.

(2): Y compris les trois premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures

(3): Pondérées par le nombre de mois d'ouverture en cas d'installation en cours d'année. (Ex.: 10 places ouvertes au 1er juillet N = 5 places comptabilisées sur l'ensemble de l'année N).

(4): Nombre de places financées x nombre de jours d'ouverture

(5): Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 031-213100662-20230517-AX1DL2023_20-BF



III.- Activité relative aux accueils de jour autonomes ou rattachés à un EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification dérogatoire)

Le cas échéant, dupliquer le tableau ci-dessous.

Groupes iso-ressources	Nombre de bénéficiaires					Nombre de journées d'activité							Ecart Activité 2022 (réelle) / 2021 (réelle)		Ecart Activité 2022 (réelle) / 2022 (prévue)	
	2019	2020	2021	2022 (prévu)	2022 (réel)	2019	2020	2021	Moyenne des 3 derniers exercices	2022 (prévu)	2022 (réel)	Taux d'occupation 2022 (8)	En nombre de journées	En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage
	Nombre de bénéficiaires classés en GIR 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 5 et 6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Nombre total de bénéficiaires / Total des journées de présence réelle (A)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Nombre de journées d'absence de moins de 72 heures (B) (6)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Sous-total des journées de présence réelles majorées des absences de moins de 72 heures (A)+(B)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Nombre de journées d'absence de 72 heures et plus (C) (7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus et de moins de 72 heures (A)+(B)+(C)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-

TO N < 5% (atypie)

	Nombre de places					Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)				
	2019	2020	2021	2022 (prévu)	2022 (réel)	2019	2020	2021	2022 (prévu)	2022 (réel)
Rappel du nombre de places financées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-

(6): Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.

(7): Y compris les trois premiers jours des absences de 72 heures et plus.

(8): Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.